

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024

### Accueil :

Monsieur le **PRESIDENT** souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la Boursière, Madame la représentante de la presse, au Public.

La séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal et l'enregistrement sera détruit après approbation du procès-verbal.

### 1. Appel

**Membre excusé** : Alic Semir

**Présents** : 32

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.

### 2. Demande de modification de l'ordre du jour

Au point 9 nous allons nommer un suppléant pour la Commission du SDIS et au point 10 un suppléant pour l'Echo du Gros de Vaud.

Au vote à main levée la modification de l'ordre du jour est acceptée.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024

Au vote à main levée le PV est accepté à l'unanimité.

### 4. Communications générale du Président (*texte de ce dernier*)

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Madame la Syndic, Messieurs les Municipaux. Quel bonheur de vous retrouver aussi souriant depuis ma dernière apparition du 17 juin. Avant tout, je souhaite saluer et chaleureusement remercier mon Bureau qui ont mené une année de dépouillement de bienveillance et dans un esprit de coopération et de motivation. Cela a été un plaisir de pouvoir dialoguer et m'impliquer et je me réjouis de collaborer avec vous, durant l'année 2025.*

*Je remercie également l'Administration communale et en particulier les secrétariats du soutien et de leurs professionnalisme. Je suis ravi de la collaboration existante et à venir avec l'Administration et avec le Conseil communal.*

*Enfin, je tiens à remercier tous les Conseillers et Conseillère de nos commissions permanente et nos Municipaux ! Les conséquences de votre investissement sont impressionnantes. Continuellement reconnaissant d'avoir quelqu'un comme vous dans notre Conseil communal, prêt à se dépasser pour contribuer au succès de notre commune. Ces remerciements je tiens tout de même à vous témoigner, chers/ères collègues, ma gratitude pour la confiance que vous m'accordez. Au fil des félicitations et autres reconnaissances de rigueur, quelques questions un peu embarrassées me sont apparues:*

*Qu'est-ce que le Conseil communal?*

*Mais qu'est-ce qu'on y fait dans ce Conseil communal?*

*Pour rappel, le Conseil communal, est responsable du contrôle de la gestion de la commune, il décide notamment d'adopter le budget annuel, les impôts locaux, les comptes et les règlements communaux.*

*La Municipalité (organe exécutif) est chargée de l'exécution des décisions du Conseil communal, de la direction de l'administration ainsi que de la gestion des affaires courantes et des biens communaux.*

*La syndique ou le syndic, qui préside la Municipalité, est spécialement chargé d'exécuter les lois, décrets et arrêtés, et a le droit de surveillance et de contrôle sur toutes les branches de l'administration.*

*Le rôle d'un Conseiller :*

*À l'image de nos collègues du Conseil d'Etat, nous devons représenter les citoyens de notre commune et non de notre Canton. Donc, beaucoup plus de proximité.*

*Le rôle du Conseiller est avant tout de représenter les citoyens de notre commune qui nous ont élu et de faire influencer les décisions du Conseil.*

*Nous avons certaines obligations, comme d'assister aux séances du Conseil communal et surtout de prendre part à un capital d'investissement de temps pour œuvrer et de concéder son avis dans certaines Commissions ad-Hoc, mais, il devient très compliqué de trouver des Conseillers ou Conseillères qui s'investissent dans nos Commissions*

*Les fonctions d'un Conseiller ou d'une Conseillère sont :*

*Le Conseiller représente l'ensemble de nos citoyens.*

*Le Conseiller est un décideur et participe à la prise de décision du Conseil.*

*Le Conseiller est responsable.*

*Le Conseiller étudie, questionne et approuve*

*Le Conseiller participe à la supervision*

*Le Conseiller peut être appelé à s'investir dans une Commission ad-Hoc*

*Je ne peux que vous invitez, quelle que soit votre expérience d'amener au Conseil Communal, la parole, en particulier celle des habitant-e-s de notre village.*

*Mais nous faisons aussi entendre nos propres convictions, nos critiques et nos idées pour Morrens.*

*Au terme de ce monopole de la parole, bien heureusement qui va cesser un instant je nous souhaite collectivement, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal et du Conseil Communal, de vous exprimer avec engagement, enthousiasme, esprit critique, humour et respect mais aussi de vous écouter au mieux, comme vous venez de le faire avec patience et bienveillance et je vous en remercie.*

## 5. Communications de la Municipalité

### **Mme la SYNDIQUE S. HULAAS (selon son texte)**

#### Exercice de gestion de cybercrise Cyber 24 du jeudi 5 décembre dernier

*La commune de Morrens a participé à un exercice de gestion de cybercrise organisé par l'État-major cantonal de conduite (EMCC) et la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Cet exercice a impliqué simultanément une centaine d'entités vaudoises. Le but de cette action était de tester et d'améliorer le fonctionnement et les procédures de réponse des cellules de crise des partenaires impliqués en cas de cyberattaque.*

*La cellule de crise composée de Mmes Fontana, Zumbrunnen Villars, M. Gex et moi-même a fait appel à M. Raphaël Voirol, membre du Conseil communal, afin de piloter cet exercice à l'interne et de fonctionner comme observateur. M. Voirol a mené cette session de main de maître et nous a fait profiter de son expertise. Les membres de la cellule de crise ont trouvé cette simulation très instructive et remercient chaleureusement M. Voirol pour son investissement et son aide précieuse.*

#### Horaires d'ouverture du guichet du Contrôle des habitants

*La Municipalité a décidé de réduire les heures d'ouverture du guichet du Contrôle des habitants dès le 1er janvier prochain. Nous fermerons le lundi à 17h30 en lieu et place de 18h30 et le mardi matin. En effet, nous constatons qu'il est extrêmement rare que quelqu'un vienne en soirée le lundi et, de manière générale, il y a et il y aura une diminution des opérations nécessitant un passage au guichet. Le bureau sera ouvert tous les matins de 7h30 à 11h45 (sauf le mardi et le vendredi) et le lundi après-midi de 13h30 à 17h30.*

#### Projet de salle de gymnastique et d'UAPE

*Dans le cadre de l'étude de faisabilité, une délégation de la Municipalité composée de MM. Gex, Lehnherr et de moi-même a rencontré plusieurs fois notre interlocuteur du bureau F-Partenaires. Lors de ces séances, des architectes du bureau Architram, un ingénieur-conseil de l'entreprise Energa pour l'étude du chauffage ainsi que M. Olivier Simond, directeur de l'EFAJE, étaient également conviés.*

*A l'issue de ces travaux, nous disposons de deux variantes d'implantation du futur bâtiment et de plusieurs variantes de programme et disposition des locaux. Nous allons présenter ces variantes pour validation ainsi que le résultat de la pré-étude concernant le chauffage à la commission de construction lundi prochain 16 décembre. Le résultat de cette concertation devrait nous permettre de passer à la rédaction du crédit d'étude que nous avons prévu de vous présenter lors du prochain conseil communal agendé le 3 mars 2025.*

#### Plan d'affectation communal (PACom)

*Nous n'avons pas encore reçu de réponse de la DGTL (Direction générale du territoire et du logement) quant à notre projet de PACom soumis à examen préalable.*

*Je vous remercie de votre attention et suis à votre disposition pour d'éventuelles questions.*

### **M. Le Municipal F. GEX**

*Les travaux sur la route d'Assens ont commencé pour la pose des canalisations de l'ASET. Le trafic est perturbé et sera complètement fermé au printemps prochain quand la DGMR refera la route à la fin des travaux de l'ASET.*

Mme A.-M. **BOLINGER** demande si ces travaux sont liés avec la futur STEP d'Echallens.

M. F. **GEX** explique qu'ils n'étaient initialement pas informés mais ils ont pu intercepter et faire une séance de conciliation de façon à ce que les canalisations de la future ASET soient posées avant la réfection de la route afin de ne pas réouvrir la route inutilement.

Mme A.-M. **BOLINGER** trouve le diamètre de ces tuyaux petits.

M. F. **STAEHLI** explique que dans ces tuyaux passera de l'eau sous pression et avec des plus grands cela ne fonctionnerait pas.

### **M. le Municipal L. LAPERRIERE** selon son texte

#### *Concernant le poste d'organiste repourvu par la Paroisse protestante du Haut-Talent*

*Les villages composant notre paroisse sont Cugy, Froideville, Morrens et Bretigny. Au niveau des catholiques, la Paroisse St-Amédée, située dans l'église du quartier de Bellevaux à Lausanne, exerce sa religion au bénéfice de tous ses paroissiens de l'agglomération nord lausannoise. Nos quatre communes en font partie, raison pour laquelle les fidèles catholiques se réunissent aux centres œcuméniques de Cugy et Froideville, qu'ils se partagent avec les réformés du Haut-Talent.*

*M. Daniel Thomas, organiste à Cugy et Morrens a adressé sa démission à fin avril 2024 pour prendre sa retraite. Il continuera cependant à jouer à Montheron durant quelques années encore.*

*De ce fait, le poste de musicien d'Eglise polyvalent a été mis au concours. Il s'agissait de trouver une personne capable d'arranger des cantiques, de diriger un chœur et un band, de chanter en même temps qu'accompagner l'assemblée à l'orgue ainsi que de jouer d'autres instruments.*

*Sur les sept candidatures parvenues en juin, la délégation de municipaux de nos quatre communes, dont votre serviteur, a unanimement estimé qu'une dame correspondait le mieux aux compétences recherchées, raison pour laquelle sa candidature a été retenue.*

*Il s'agit de Mme Marjaana Miettinen, Finlandaise, dans la cinquantaine, qui est musicienne professionnelle. Elle joue principalement des instruments qui sont l'orgue, le piano et la flûte traversière. Elle a été directrice de chorales et de bands et a vécu déjà 12 ans dans le canton de Neuchâtel.*

*Cette nouvelle organiste a débuté son activité en août et a été intronisée le 24 novembre lors du culte célébré à Froideville. De même, M. Thomas a été chaleureusement remercié pour ces nombreuses années, plus de trente ans, qu'il a consacré à réjouir les paroissiens par sa musique d'orgue, piano et carillon.*

*Et pour terminer toujours au niveau de l'église, notre marguillier/sacristain, M. Benoit Sèmerz, domicilié dans notre commune, a donné sa démission pour fin mars 2025. Il était en fonction depuis six ans. La paroisse cherche donc une personne pour le*

*remplacer. Sa tâche consiste principalement à s'occuper du fonctionnement technique de nos trois églises et du centre œcuméniques ainsi que d'être présents aux cultes ou messes. Si vous connaissez une personne qui pourrait être intéressée à ce poste, merci de nous le faire savoir. Le Conseil de paroisse fera insérer une offre d'emploi.*

Mme A.-M. **BOLINGER** trouve important de préciser que les catholiques sont rattachés à notre paroisse. Mais les catholiques de cette région forment une entité différente et c'est eux qui sont concernés par la nomination de cette nouvelle organiste.

#### **M. le Municipal E. LEHNHERR** (*texte de ce dernier*)

*Durant les vacances d'automne, la dépendance du château a eu droit à un bon coup de peinture qui a permis de rafraîchir les murs vieillissants. Les toilettes, le couloir et la salle principale sont ainsi bien plus accueillants. De nouvelles tables et des chaises ont également été installés. Cette salle est actuellement louée à l'ASICE pour les chauffeurs de bus scolaires et est également régulièrement utilisée par les sociétés locales. Avec ces quelques rénovations et aménagements, la Municipalité souhaitait rendre le lieu plus accueillant et plus fonctionnel.*

*Les travaux de réfection des cheminées sont terminés. Les échafaudages devraient être démontés encore cette semaine. Le travail effectué est remarquable et les cheminées sont maintenant comme neuves. De plus, les tuiles cassées sur le toit ont pu être remplacées et quelques réparations de la toiture ont pu être réalisées. Pour finir, des barres et des crochets ont pu être ajoutés afin de garantir la sécurité lors de futurs entretiens de la toiture. Nous n'avons pas encore reçu les factures finales, mais nous pouvons d'ores et déjà annoncer que les coûts des travaux ne dépassent pas la somme octroyée par le préavis. De plus, une subvention pour ces travaux s'élevant à plus de 20'000.- a été octroyée par la Confédération.*

#### **M. le Municipal F. STAEHLI**

Les chemins forestiers sont en réfection, il ne reste plus qu'un petit bout entre Morrens et Cugy.

### **6. Budget 2025** (préavis 12/2024)

Présentation du rapport de la Municipalité par Mme S. **HULAAS**

Mme A.-M. **BOLINGER** relève qu'il est dit à plusieurs reprises que cette nouvelle présentation est destinée à faciliter la lecture du budget par M. et Mme tout le monde. Elle a fait l'exercice et ne trouve pas la tâche si aisée.

Mme S. **HULAAS** prend note de la remarque et admet qu'effectivement la lecture d'un document de ce genre n'est pas plus compréhensible qu'avant.

Mme A.-M. **BOLINGER** explique que par le passé la fiduciaire prenait position dans les comptes et cela donnait aux Conseillers une certaine assurance, confiance. Que pense la fiduciaire de cette nouvelle présentation ?

Mme S. **HULAAS** rappelle qu'il s'agit de budget et la fiduciaire se penche uniquement sur les comptes. Mme L. **FONTANA** a fait valider un certain nombre de méthodes. Elle a déjà suivi plusieurs cours au fil des derniers mois. Comme nous sommes dans la

première vague des communes vaudoise à passer à MCH2 on doit considérer que c'est encore un peu mouvant. Morrens fait partie du groupe de communes juste derrière les pilotes.

M. D. **LAMBELET** ne peut qu'abonder dans le sens de Mme A.-M. **BOLINGER** et pour sa première question il demande si un mode d'emploi a été proposé avec le logiciel, auquel cas il pourrait être remis aux Conseillers pour ceux qui s'y intéressent et qui auraient le courage de comprendre de quoi on parle. Présenté ainsi il n'y a pas 5% de Conseillers dans cette assemblée qui soit capable de comprendre cette présentation. Il est prêt à soutenir ce qu'il vient de dire. Il trouve que c'est un scandale.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il n'y a pas de mode d'emploi, Mme la **BOURSIERE** a dû suivre de nombreux cours. La grande majorité des charges qui figurent dans le budget sont des charges imposées, respectivement par des associations intercommunales. Pour terminer, il y a une Commission des finances qui a passé de nombreuses heures à étudier ce document. La Municipalité les a rencontré plus qu'à l'accoutumée.

Mme la **SYNDIQUE** explique le budget.

M. D. **LAMBELET** trouve la pagination pas claire. Page 1. Il faudrait nous rendre attentifs que les comptes ne sont plus présentés par section mais par nature. Il aimerait un éclaircissement p. 1 Chiffre 3910.00 (imputation interne pour prestation de service, traitement réparti) Fr. 0.-, chiffre 3910.01 (imputation interne pour prestation de service, charges sociales Fr. 10500.-). Il comprend qu'il y a Fr. 0.- de traitement et Fr. 10'500.- de charges sociales. Comment cela est-il possible ?

M. le **PRESIDENT** demande si le Conseil accepte que Mme la **BOURSIERE** prenne la parole.

C'est accepté à l'unanimité.

Mme la **BOURSIERE** répond que la question est légitime. En regardant le compte 3000.00 salaires des autorités, Municipalité Fr. 97'500.- comparé à ce que l'on avait avant soit Fr. 30'000.-. Avant dans le système MCH1 on ne mettait que les vacations (d'ailleurs vous aviez soulevé le problème en disant que l'on ne voyait pas réellement ce que coûtait la Municipalité), aujourd'hui on y trouve les vacations plus la part des indemnités annuelles de la Municipalité qui sont incluses dans ce montant. Il s'agit de salaires comptabilisés directement, contrairement à l'ancienne manière de procéder où on avait une partie en direct et une partie en traitement réparti. Maintenant c'est regroupé en 1 montant sauf que ce montant est un montant salarial auquel on doit ajouter la part de charges sociales. Maintenant tout est rassemblé dans l'exécutif.

M. D. **LAMBELET** constate que cette rubrique commence par 39. En étudiant ce nouveau système de comptabilité il a compris que 39 correspond à des totaux par nature. Or sa remarque concerne l'imputation interne des charges donc il trouve les explications floues.

Mme la **BOURSIERE** explique l'imputation interne (comptes 39 et 49). La facture de l'AVS et des assurances maladie va être comptabilisée au même titre que celui des salaires des employés communaux. Car elle ne va recevoir qu'une facture

globale pour le personnel. Donc elle va prendre de cette facture le montant à imputer à la Municipalité, elle va le sortir du compte général pour l'imputer au compte effectif. D'où l'imputation interne de charge sociale.

M. D. **LAMBELET** n'appelle pas cela de la simplification.

Mme la **BOURSIERE** explique que ce sera propre à cette année car il y a beaucoup de choses qui étaient globalisées dans l'administration qui aujourd'hui doivent être imputées au niveau fonctionnel par secteur. À la finalité il s'agit juste de jeux d'écritures qui valent dans tous les sens.

Mme la **SYNDIQUE** reprend l'énumération des postes.

M. D. **LAMBELET** rappelle combien les privés nous font économiser par rapport aux administrations. Il voit : prestation de service de tiers ordures ménagères Fr. 35'000.-. Il s'agit d'un camion qui chaque semaine fait le tour de la commune avec 2 ou 3 personnes et ils ne nous facturent que Fr. 35'000.-. Un peu plus bas il découvre « part aux communes et aux associations intercommunales déchèterie Pra-Faucon Fr. 88'000.-. Il espère que l'Assemblée est sensible à cette différence. Il remercie les privés de tenir des prix raisonnables alors que les administrations facturent n'importe quoi pour rien du tout.

Mme A.-M. **BOLINGER** demande pourquoi la haie du cimetière est encore dans le budget.

Mme la **SYNDIQUE** explique qu'un seul côté a été fait et qu'il reste 3 côtés.

Mme A.-M. **BOLINGER** remarque que comme M. D. **LAMBELET** elle a dû s'accrocher pour comprendre la présentation mais ce qui l'a rassurée ce sont les préavis car ils sont très clairs et précis.

M. D. **LAMBELET** p. 41 « autres charges, électricité de la ferme communale » ces Fr. 4000.- sont-ils des frais d'électricité pour la gestion des corridors indépendamment de la gestion des locataires ou s'agit-il de la consommation électrique totale.

Mme la **SYNDIQUE** explique qu'il s'agit du solde de la consommation de l'ensemble du bâtiment, notamment de la pompe à chaleur.

M. D. **LAMBELET** demande si ce sera facturé par la suite sous forme de frais de chauffage ? Car on vend de la chaleur aux locataires et on encaisse un certain montant pour que cela ne soit pas la commune qui chauffe les locataires. Il était étonné du montant de Fr. 4000.- pour des locaux communs.

Mme la **SYNDIQUE** explique qu'ils vont creuser pour apporter des informations détaillées.

M. S. **CHERPIT** explique que normalement il doit y avoir un décompte de charges et donc indirectement la commune est remboursée par le paiement des charges des locataires.

Mme S. **HULAAS** va regarder avec la gérance qui gère cet immeuble et nous apporter les réponses à la prochaine assemblée.

M. le **PRESIDENT** conclu en disant que pour le point 3439.02 la Municipalité va approfondir et reviendra avec les réponses lors du prochain Conseil.

M. J. **CHARNAUX** p. 38 Impôts 2023 4.5 millions, 2024 4.9 millions et 2025 4.4 millions. Pourquoi en 2024 on constate une augmentation et en 2025 une baisse.

Mme la **SYNDIQUE** explique que lorsque l'on prend le total général il est largement influencé par la péréquation qui fait partie de ce chapitre en p. 39 qui comporte les totaux généraux.

M. J.-D. **CHAMOT** Honoraires et frais de gérance : il constate que pour 2024 et 2025 il est budgété Fr. 11'000.- soit une augmentation de 50% par rapport à 2023. Pourquoi ?

Mme la **SYNDIQUE** explique que l'on a changé de prestataire et qu'il manquait une facture en 2023 qui a été payée en 2024.

M. J.-D. **CHAMOT** demande alors pourquoi 2025 est aussi à Fr. 11'000.-

Mme S. **HULAAS** répond que 2024 a été sous-estimé et ils vont clôturer le budget avec des frais d'honoraires plus élevés.

Présentation du rapport de la Commission des finances pas Mme V. **CHAMOT FURIANI**.

Mme A.-M. **BOLINGER** constate que ce budget est nettement mieux, et se demande si le déficit prévu dans les comptes sera bien réel.

M. D. **LAMBELET** demande des explications sur le poste Tirs inter-municipalités.

Mme S. **HULAAS** explique qu'il s'agit d'une manifestation qui existe depuis fort longtemps et qui réunit les communes de la région. En 2025 ce sera au tour de la Municipalité de Morrens d'organiser et ils ont prévu de faire un lancer de hache. C'est une fois tous les 10 ans.

Mme N. **AYER** a fait partie pendant 10 ans de la société de tir du Châtaigner et elle a donné sa démission en tant que secrétaire mais elle constate dans le budget que l'on paie chaque fois le Petit Calibre. Elle demande pourquoi ces tirs inter-municipaux ne se font pas aux Petit Calibre.

Mme la **SYNDIQUE** explique qu'il y a un tournus et qu'ils sont déjà allés au Petit Calibre et aux Châtaigner l'an dernier. Cette année ils ont voulu faire quelque chose de différent que des tirs au fusils d'assaut donc ils vont faire un lancer de hache sur la Place de l'Orme.

Le Conseil décide :

**D'accepter le budget pour l'année 2025 tel que présenté, prévoyant un déficit de CHF 472'900.-.**

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant :

31 OUI – 1 NON

## 7. Demande de crédit d'investissement pour le raccordement de la signalisation lumineuse sur le réseau électrique (préavis Municipal 11/24)

M. F. **GEX** nous lit les conclusions du préavis Municipal. Il explique qu'entre le moment où cette possibilité a été étudiée et aujourd'hui ils ont reçu des alertes comme quoi certains feux sont en souffrances avec le froid. La Secrétaire municipale a su très bien négocier pour obtenir une solution provisoire. Bravo à elle.

Rapport de la Commission des finances par Mme V. **CHAMOT-FURIANI**.

Rapport de la Commission ad-Hoc par M. S. **CHERPIT**.

Mme L. **HULAAS** demande la possibilité de coordonner les travaux de génie civil ?

M. F. **GEX** confirme que ce serait l'idéal mais actuellement on a des batteries qui sont sur des mats de signalisation soumis aux jets, aux intempéries etc... et on ne peut pas se permettre d'avoir certains feux qui ne tiennent pas la distance donc indirectement il y a 4 batteries par mats et de toutes façons 24 batteries. 3 ont été changées lors de l'accident et pas la 4<sup>ème</sup> mais cela veut dire que soit on prend la décision de rester avec ce que l'on a, soit on prend la décision de changer. Le prix est de Fr. 359.- par batterie sans l'installation. C'est un pari sur l'avenir mais la Municipalité pense que ces travaux valent la peine.

M. D. **LAMBELET** demande de combien de feu il s'agit.

M. F. **GEX** répond qu'on parle de 6 feux.

M. D. **LAMBELET** rappelle que l'on avait discuté, lors du dernier Conseil, que 3 feux pouvaient être éventuellement éliminés puisque les priorités de droite ne semblent plus être réglementaires et qu'il ne voit pas pourquoi on investirait pour 3 feux qui seraient illégaux d'ici quelques années. Il pense que l'on est en bonne voie pour déclasser certains chemins de cette commune. Il aimerait que l'on soit responsables et que l'on admette qu'il y a 3 feux qui sont nécessaires pour la ligne des TL et c'est tout. Il faut démonter les 3 autres feux, se bouger pour changer les priorités, modifier ce qui a été maladroitement fait à l'époque et aujourd'hui investir uniquement pour 3 feux.

Il aimerait comprendre comment une autorité municipale s'est laissée bluffée en se laissant installer des système à batterie alors que les gens qui les ont installées savaient pertinemment les frais qui en résulteraient, sans compter toutes les interventions de la société pour des problèmes de condensation. Il ne trouve pas cela normal.

M. F. **GEX** explique que même en déclassant les routes et en mettant les priorités comme elle devraient l'être on aurait des problèmes. Par exemple en descendant du chemin de l'Orme, en arrivant sur un cédez le passage sans savoir qu'un bus est en train d'arriver de Cugy. Fatalement il va falloir indiquer que malgré le cédez le passage il faut s'arrêter pour laisser le bus passer.

M. D. **LAMBELET** explique qu'il est chauffeur de bus et demande que l'on arrête de se mettre à genoux devant les dictâtes des TL. Il connaît le sujet et il pense que les chauffeurs de bus, qu'ils soient des TL ou d'ailleurs, sont capables de comprendre que

parfois il y a des voitures qui ne les voient pas arriver et qui leurs coupe la route. On est à côté de la plaque, on entre en matière sur des arguments proposés par les TL auxquels personne de compétent ne conteste les abus.

M. F. **GEX** confirme que le choix de la société ne dépend pas que de la commune. Il a cherché les accords avec les TL dans les archives. Effectivement ce sont les TL qui sont les principaux locataires de nos installations et ce sont eux qui ont pouvoir de prendre plus de décisions. Il peut aussi comprendre que pour les chauffeurs TL si il faut commencer à avoir des boîtiers différents pour chaque communes cela puisse compliquer leur tâche.

On est coincé avec cette société Kubermatter, soit avec une obligation de ce que l'on a validé et accordé aux TL au moment du choix de l'installation. Le système est en place et il faut maintenant le gérer au mieux pour qu'il nous coute le moins possible.

M. D. **LAMBELET** suggère que pour ces frais de remplacement de batterie on pourrait imaginer consacrer un budget de formation à nos employés communaux pour apprendre à changer ces batteries plutôt que ce faire arnaquer par la société Kubermatter. Il votera contre tant que l'on ne démontrera pas que l'on réduit à 3 les feux à Morrens.

Le Conseil communal décide de **REFUSER** :

- **D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 57'000.- destiné au raccordement de la signalisation lumineuse sur le réseau électrique.**
- **D'autoriser la Municipalité à prélever ce montant sur les liquidités courantes ou, si ces dernières devaient être insuffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, pour autant qu'il reste dans le cadre du plafond d'endettement.**
- **D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 10 ans, conformément au nouveau modèle comptable MCH2.**

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant :

9 OUI – 15 NON – 8 ABSTENTIONS

#### **8. Demande de crédit d'investissement pour l'étude préliminaire de la réfection de la route de Cugy (RC446) (préavis Municipal 10/24)**

Préavis Municipal par M. F. **GEX**

Rapport de la Commission des finances par Mme V. **CHAMOT FURIANI**

Rapport de la Commission ad-Hoc je passe la parole à M. J. **INGHOFFER**

Mme V. **CHAMOT-FURIANI** demande si on a une idée de la durée des travaux.

M. F. **GEX** répond que cela va être un gros challenge et qu'il faut être conscients que la circulation dans le village va être compliquée. Cela fera peut-être perdre leurs

mauvaises habitudes à certains usagers qui traversent notre village pour aller de leur travail à leur domicile. Il est difficile de donner une durée exacte. On a déjà fait une première étude des sols et on sait pertinemment qu'une très grande partie est en très bon état. Il est prévu de synchroniser en même temps les travaux de l'ASET pour les canalisations, de la Romande Energie qui veut augmenter son réseau, de la fibre, donc l'idée est de coordonner tout cela pour avoir une seule journée de travaux et surtout de ne pas réouvrir une fois que cela sera fini. Donc il y a un gros travail en amont.

M. C. **ECKNAUER** constate qu'il est mentionné la création de 2 arrêts de bus côté Cugy et à la page suivante il est écrit sous travaux à réaliser « mise en conformité d'un arrêt de bus ». Il souhaiterait une explication.

M. F. **GEX** explique que ce soir on doit choisir le bureau d'ingénieurs qui doit nous accompagner. Il est clair qu'avec la Commission de riverains beaucoup de choses ont déjà été mises en avant. Il n'a pas trop envie de donner des détails ce soir car pour l'instant cela n'a pas été validé ni par le Canton, ni par le bureau d'ingénieurs. Pour l'instant il s'agit de choisir un bureau qui puisse nous accompagner et qui connaisse ce genre de travaux. Il confirme néanmoins qu'il est prévu de rajouter deux arrêts de bus en entrée de localité côté Cugy, mais tout ceci sous réserve d'acceptation du Canton, des TL etc...

En revanche sur les 2 arrêts existants nous en avons un qui est clairement aux normes et l'autre doit avoir une légère modification.

M. J.-D. **CHAMOT** lit dans le préavis municipal qu'il est question de supprimer les priorités de droite. Il demande à quel endroit ?

M. F. **GEX** explique qu'il s'agit de toutes. Il ne va pas revenir sur ce qui a été fait dans le passé mais officiellement une route Communale déclassée par rapport à une route Cantonale c'est impossible. Qui plus est lorsque l'on est dans un endroit à l'approche du carrefour, on est sensé voir de 20 m de chaque côté. Il s'agit de normes et si elles ne sont pas respectées en cas d'accident, cela peut avoir des conséquences. Donc toutes les priorités de droite sur des chemins communaux qui débouchent sur des routes cantonales vont être supprimées.

M. J.-D. **CHAMOT** aux heures de pointe lorsque l'on voudra par exemple sortir de la rue du Crochet sur la route Cantonale, sans priorité de droite cela sera pratiquement impossible.

M. F. **GEX** comprend parfaitement ce point de vue mais pour l'instant il ne peut pas plus s'avancer car même en tant que Municipalité ils sont très limités dans leurs décisions. Elles doivent être validées par plusieurs intervenants.

M. D. **LAMBELET** il semble qu'il y a eu une Commission municipale qui a étudié ce dossier. Il demande si un rapport a été déposé ?

M. F. **GEX** répond que pas encore car pour l'instant il s'agit juste d'idées élaborées en prenant la température auprès de plusieurs personnes et ils sont en train d'explorer

toutes les possibilités. Néanmoins, tant qu'aucun bureau d'ingénieur n'est derrière pour valider les choses il est impossible de se prononcer plus.

M. D. **LAMBELET** est persuadé que si la Municipalité part dans ce projet à 1.5 millions elle se tire une balle dans le pied et l'intervention de M. J.-D. **CHAMOT** est exemplaire. Il faudrait d'abord créer un consensus villageois pour établir ce que nous souhaitons en matière de circulation régionale et sortir de ce système de bricolage. Partir avec un investissement de cette envergure ne va faire qu'attirer le trafic chez nous.

Une réflexion de villageois est indispensable. Si vous allez sur la SDNL la solution pour Morrens est le contournement, comme évoqué il y a bientôt 25 ans. Il prévient déjà que si la Municipalité va dans le sens qu'elle prévoit il y aura un référendum.

De plus si on part avec ce projet à 1.5 millions il faudra oublier la salle de gym.

M. F. **GEX** est d'accord d'en parler avec M. D. **LAMBELET** mais aujourd'hui quoi qu'il est dit ce sera de toutes façons à un bureau d'ingénieurs de décider ce qui est réalisable ou pas.

Le Conseil communal décide :

- **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.- afin de réaliser une étude de faisabilité visant à la réfection de la route de Cugy (RC446) et de ses aménagements.**
- **D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement.**
- **D'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant sur une durée de 10 ans dès l'aboutissement de l'étude, conformément au nouveau modèle comptable MCH2.**

Ceci est le résultat d'un vote à main levée comptabilisant :

28 OUI – 1 NON – 3 ABSTENTIONS

### **9. Nomination d'un suppléant pour l'Association intercommunale du SDIS Haut-Talent**

M. le **PRESIDENT** indique que M. F. **GEX** est devenu depuis quelques mois Vice-président de l'Association intercommunale du SDIS Haut-Talent.

Il a été remplacé à son ancien poste de membre de la COGEST- COFIN par M. D. LE CREFF, il nous faut donc un suppléant.

Des retraités du feu feraient bien l'affaire. Par exemple M. A. **FUELLEMAN** serait le candidat idéal.

Il est élu tacitement pas l'Assemblée

## 10. Nomination d'un suppléant pour l'Echo du Gros de Vaud

Mme L. **HULAAS** aimerait démissionner de son poste de correspondante du Conseil communal avec l'Echo du Gros-de-Vaud. Elle explique que ce travail consiste à faire un article après chaque séance du Conseil communal en mettant le doigt sur un détail discuté, puis de le transmettre à la rédaction du journal.

Personne ne se manifeste. M. le **PRESIDENT** propose que chacun y réfléchisse.

## 11. Divers et propositions individuelles

**M. E. LEHNHERR** revient sur les objets municipaux car lors de sa présentation il a eu un problème technique. Il présente à l'assemblée des slides de la réfection des cheminées qui nous montrent le résultat des travaux.

Mme V. **CHAMOT-FURIANI** annonce à toutes et tous que les écoliers auront la chantée de Noël le mardi 17 décembre à 18h. Ce sera l'occasion de se retrouver autour d'un bon vin chaud. Elle remercie d'ailleurs l'amicale des pompiers qui tiendra le stand.

M. J. **FONJALLAZ** constate qu'il y a toujours des barrières à l'ancienne décharge et demande quand cette décharge sera à nouveau une forêt ?

Mme S. **HULAAS** explique que les barrières ont été laissées pour éviter le dépôt sauvage d'ordures diverses et protéger le matériel encore stocké sur place. À terme, ceci est prévu mais elle n'a pas de délai à communiquer à ce jour. M. F. **STAEHLI**, qui est en train de préparer la fondue pour l'après Conseil, pourra certainement répondre plus précisément.

M. J. **FONJALLAZ** constate que les bordures de routes foisonnent de gravier le long des trottoirs. Il demande que les employés communaux passent un coup de balais comme à l'époque. Il trouve qu'en terme d'image du village ce n'est pas très bon.

Mme S. **HULAAS** va relayer les critiques pour améliorer ce point.

M. J. **FONJALLAZ** demande si le panneau de point de rencontre d'urgence va bientôt être installé ?

M. F. **GEX** va s'en occuper.

M. le **PRESIDENT** reprend la parole.

*Après ces réflexions fort sérieuses, j'aimerais vous dire que j'ai été très heureux de pouvoir constater que le Conseil communal a fait du très bon travail en 2024. Mais qu'il en reste encore... beaucoup.*

*Mais... Je souhaite que les futures Commissions ad-Hoc aient plus de choix dans leurs investissements que !!!*

*Le Oui ou le Non dans leurs choix de travail des Préavis !!!*

*Toute ma gratitude va à ma famille politique, qui sont les Membres de mon bureau et du Conseil, mon alliance dans le développement de nos débats,*

*Je remercie encore une fois l'administration communale et nos Municipaux,*

*Enfin, je me réjouis de travailler avec vous toutes et tous pour les six prochains mois.*

*Je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite. Je vous souhaite une année riche en projets professionnels et familiaux.  
Alors même si le Père-Noël n'existe pas  
J'ai de l'or plein la tête pour vous  
L'or de l'affection qui vous rendra riche de joie  
Que ces mots de Noël, vous rende la vie belle et heureuse!  
Que l'humour, l'amour et l'amitié Soient en ton existence les invités de 2025 ,  
Tous mes meilleurs vœux pour 2025, une année qui s'annonce déjà comme prometteuse. Santé, chance et amour sont mes trois souhaits pour vous et votre famille,  
Santé, travail et bonheur pour vous et vos proches.  
Je me réjouis de vous retrouver l'année prochaine.  
Santé - Bonne rentrée et bonne soirée*

La séance se termine à 21h28

Date des prochains Conseils :

**3 mars à 20h**

**23 juin à 20h**

**6 octobre à 20h**

**8 décembre 19h30**

Approuvé en séance du .....

## BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire



*A. Piot*

Stéphane Ayer

Alexandra Piot Venizelos